

DIRECTIVES

«CULTURE INTERDISCIPLINAIRE»

La Fondation Ernst Göhner accorde un soutien financier à des projets culturels interdisciplinaires d'envergure nationale ou suprarégionale en Suisse et à des projets d'infrastructure d'organismes responsables suisses actifs dans plusieurs domaines. La notion d'interdisciplinarité se rapporte ici aux projets qui concernent au moins deux domaines culturels de manière équivalente et/ou qui intègrent des concepts de plusieurs disciplines, y compris en recourant aux nouveaux médias.

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 4 mois avant la réalisation du projet.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants:

- Productions et performances scéniques interdisciplinaires qui comptent au moins 4 représentations dans au moins 2 lieux
- Expositions et installations interdisciplinaires
- Festivals interdisciplinaires
- Projets interdisciplinaires amateurs, s'ils ont pour but la médiation culturelle ou la conquête de nouveaux publics
- Podcasts, installations audio et balades sonores à contenu artistique
- Infrastructure d'organismes responsables actifs dans plusieurs domaines, comme les théâtres tridisciplinaires

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Projets amateurs, s'ils ont pour but principal l'épanouissement ou le développement personnel des participant-e-s
- Revues, périodiques
- Travaux de diplôme, thèses
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, conférences, séminaires
- Marchés, foires, événements de bienfaisance
- Concours, prix
- Bourses (sauf en collaboration avec la Fondation Kiefer Hablitzel et la Fondation suisse d'études)
- Frais de voyage, de séjour, de formation, de subsistance, résidences
- Frais de fonctionnement
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés